

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : GARLON™ RTU
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE
CALGARY AB, T2C 5G9
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions: 1-800-667-3852

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Hericide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1B

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0 Date de révision: 02/28/2025 Numéro de la FDS: 800080100018 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025

Déclarations sur la sécurité

: Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

: Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.

P331 Ne PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

: Entreposage:

P405 Garder sous clef.

: Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr	Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr	64700-56-7	23.16
Hydrotreated light distillate (petroleum)	Hydrotreated light distillate (petroleum)	64742-47-8	>= 65 - < 85 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement le matériel de la peau en la nettoyant abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever tout vêtement et chaussures contaminé(e)s durant le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Jeter les articles ne pouvant pas être décontaminés, y compris les articles en cuir tels que chaussures, ceintures et bracelets de montre.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent,appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
En cas d'ingestion		: En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.	
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés		: Inconnu.	
Protection pour les secouristes		: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.	
Avis aux médecins		: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.	

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool
Moyens d'extinction inadéquats	: Inconnu.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)
Méthodes spécifiques d'extinction	: Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Autres informations	: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle.
---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé, Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
Ne pas fumer.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0 Date de révision: 02/28/2025 Numéro de la FDS: 800080100018 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025

		Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas avaler. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
Conditions de stockage sûres	:	Stocker dans un récipient fermé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Garder dans des contenants proprement étiquetés. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Matières à éviter	:	Oxydants forts
Matériel d'emballage	:	Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Hydrotreated light distillate (petroleum)	64742-47-8	TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA (Brouillard)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL (Brouillard)	10 mg/m ³	CA AB OEL
		LMPT	525 mg/m ³	CA ON OEL
		VEMP	200 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr	64700-56-7	TWA	2 mg/m ³	Corteva OEL
		VLE	6 mg/m ³	Corteva OEL

Mesures d'ordre technique : Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.
Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail.

Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Protection des mains Remarques

: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection des yeux

: Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Liquide
Couleur	: Incolore à jaune
Odeur	: fruité
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: 5.2 (20 °C) Méthode: Electrode de pH
Point/ intervalle de fusion	: Sans objet
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 94 °C Méthode: vase clos Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0.867 (20 °C) Méthode: Méthode A3 de la CE
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 5.6 mPa.s (20 °C) 3.2 mPa.s (40 °C)
Propriétés explosives	: Non
Propriétés comburantes	: Pas de hausse significative (>5°C) de la température.
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Peut former un mélange poussière-air explosif.
Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: Aucune.
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, femelle): 3,200 mg/kg Méthode: Directives du test 425 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.37 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: Brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg
Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4.8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Estimation

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère d'essai: vapeur
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)
Espèce : Souris
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Espèce : Cobaye
Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-catégorie 1B.

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Espèce : Cobaye
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Mutagénicité de la cellule germinale

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables;, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Cancérogénicité

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr., N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Cancérogénicité - Évaluation : Pour un ou des produits semblables;, N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s)., Triclopyr., Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents. Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pour un ou des produits semblables;, Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction. Pour un ou des produits semblables;, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0 Date de révision: 02/28/2025 Numéro de la FDS: 800080100018 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée

Produit:

Organes cibles : Reins
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Organes cibles : Reins
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.36 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 3.00 mg/l
Point final: Inhibition du taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0 Date de révision: 02/28/2025 Numéro de la FDS: 800080100018 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025

ErC50 (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.0473 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0.00722 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.0263 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d

LOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 5.1 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable) (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.9 mg/l
Point final: nombre de descendants
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 1,042 mg/kg
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 735 mg/kg poids corporel.
Durée d'exposition: 21 d

CL50 par voie alimentaire (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1890 mg/kg par voie alimentaire.
Durée d'exposition: 8 d

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 110 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 h
Point final: mortalité

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 400 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Persistante et dégradabilité

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable
Biodégradation: 18 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	: 0.004 kg/kg
ThOD	: 1.39 kg/kg
Stabilité dans l'eau	: Type d'essai: Hydrolyse Demi-vie de dégradation (demi -vie): 8.7 d (25 °C) pH: 7
Photodégradation	: Constante de vitesse: 2.3E-11 cm3/s Méthode: Estimation

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Biodégradabilité	: aérobique Résultat: Non biodégradable Biodégradation: 4 - 12 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente Remarques: La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide. Intervalle de temps de 10 jours : Echec
ThOD	: 3.48 kg/kg
Photodégradation	: Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte) Produit sensibilisant: Radicaux OH Constante de vitesse: 1.394E-11 cm3/s Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Bioaccumulation	: Espèce: Poissons Coefficient de bioconcentration (BCF): 110
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: log Pow: 4.62 pH: 7 Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Bioaccumulation	: Espèce: Poissons Coefficient de bioconcentration (BCF): 310 Méthode: Estimation
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: log Pow: 3.3 - 6 Méthode: évalué Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Mobilité dans le sol

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Répartition entre les compartiments environnementaux	: Remarques: Calculer des données de sorption significatives n'était pas possible à cause de la dégradation rapide du sol. Pour le produit de dégradation. Triclopyr. Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).
--	---

Stabilité dans le sol	: Type d'essai: dégradation aérobie
-----------------------	-------------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Temps de dissipation: 144 - 1,248 h

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Répartition entre les compar- : Koc: > 5000
timents environnementaux Méthode: Estimation
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre
(Koc > 5000).

Autres effets néfastes

Composants:

Ester de 2-butoxyéthyle du triclopyr:

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauprissement : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

Hydrotreated light distillate (petroleum):

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauprissement : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrisse la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conte-
neurs conformément aux recommandations portées sur l'éti-
quette, procéder conformément à la réglementation locale ou
régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspon-
dante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-
mentations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(Triclopyr-2-butoxyethyl Ester)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

Dangereux pour l'environne- : non
ment

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Triclopyr-2-butoxyethyl Ester)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964

Code IMDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Triclopyr-2-butoxyethyl Ester)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui(Triclopyr-2-butoxyethyl Ester)
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ester de 2-butoxyéthyle de triclopyr)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	non

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0 Date de révision: 02/28/2025 Numéro de la FDS: 800080100018 Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 29334

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

ATTENTION IRRITE LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIAL DE LA PEAU

Ce produit est毒ique pour:

Organismes aquatiques
plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	: États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	: Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	: Corteva Occupational Exposure Limit
ACGIH / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée
Corteva OEL / VLE	: Valeur limite d'exposition à court terme
Corteva OEL / TWA	: 8-hr TWA

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



GARLON™ RTU

Version 1.0	Date de révision: 02/28/2025	Numéro de la FDS: 800080100018	Date de dernière parution: - Date de la première parution: 02/28/2025
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 -Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision : 02/28/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-2059

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F